

Note de frais **suite à la commande n°**

A adresser à l'AFE dans les 15 jours suivant la dépense effectuée

“ Toute dépense doit concourir à recueillir des suffrages en faveur de Dominique Voinet ”
Ne jamais hésiter à solliciter des dons à l'ordre de l'AFE présidentielle de Dominique Voinet

Modalités de remboursement :

L'AFE présidentielle de Dominique Voinet rembourse les dépenses ayant fait l'objet d'une commande dûment signée, sur présentation d'une facture ou des pièces justificatives équivalentes (à **l'attention de A.F.E.P. Dominique Voinet**), dans la limite du budget alloué.

L'AFE ne prendra pas en charge les frais engagés en dehors de cette procédure mais il est impératif de lui déclarer toute dépense réglée par un parti politique ou un particulier dans le cadre de la campagne de Dominique Voinet (y compris les apports en nature et même chose pour les recettes de ventes).

Il est recommandé de minimiser autant que possible les dépenses en dessous du budget alloué et tout particulièrement de plafonner les frais de déplacement au tarif SNCF 2^e classe, les frais de restauration à 13 euros par repas et les frais d'hébergement à 40 euros par nuit.

NB : les reçus de cartes bancaires ne sont pas des justificatifs et seuls les billets de trains compostés font foi.

Remboursement à adresser à :

Nom, prénom :
Adresse :
Téléphone, fax, mél :

Budget alloué par l'équipe de campagne :

Montant du remboursement sollicité :

Liste des pièces justificatives jointes :

1/ la copie de l'engagement de dépense dûment signé

